

1 PROCESSUS DE GOUVERNE

1.2 Description des fonctions du Conseil

Le Conseil est fiduciaire pour la communauté du District scolaire francophone Nord-Est. Il détermine et demande un rendement organisationnel adéquat.

En conséquence, le Conseil axera ses efforts sur les résultats suivants :

1.2.1 Le lien entre le district scolaire et la communauté.

1.2.2 Les politiques de gouverne qui, aux échelons les plus larges, portent sur chaque catégorie de décision organisationnelle, à savoir les suivantes :

- a) les **Finalités** : les effets, les avantages, les résultats, leur valeur relative et les récipiendaires;
- b) les **Limites de la direction générale** : les limites imposées à l'autorité de la direction générale constituant les balises de prudence et d'éthique à l'intérieur desquelles la direction générale doit mener ses activités;
- c) le **Processus de gouverne** : énoncé de la façon dont le Conseil perçoit, exécute et évalue sa propre tâche;
- d) les **Relations entre le Conseil et la direction générale** : Délégation de pouvoir et vérification pour en assurer une bonne utilisation : autorité et responsabilité inhérentes au rôle de la direction générale;

1.2.3 Évaluation du rendement de la direction générale selon la description dans les politiques de « *Finalités* » et « *Limites de la direction générale* ».